
AVIS DE LA CIRCULATION

Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelange, Rue Eich Centre culturel et sociétair « An der Eech »

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 27 mars 2026 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

Art 1^{er} :

À partir **du 2 avril 2026 à 7h00 jusqu'au 3 avril 2026 à 17h00**, et selon les besoins du chantier (< 72h), l'entrée du parking souterrain du Centre culturel et sociétair « An der Eech », située dans la

- Rue Eich,
sur le tronçon concerné par les travaux,

sera barrée dans les deux sens.

Cette disposition est indiquée par le signal C,2a  et le signal E, 14 .

Art. 2 :

Une signalisation adéquate sera mise en place.



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Jean-Pierre ROEMEN